

Engagement préventif de non mutilation génitale féminine

Depuis l'établissement de soins de santé.....

Je certifie qu'à ce jour, les examens de santé effectués sur la jeune fille nommée ci-dessous n'ont détecté aucune altération de l'intégrité de ses organes génitaux.

Noms et prénom de la jeune fille :

Numéro d'Identification Fiscale/passeport :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Données du père, de la mère et/ou du tuteur/tutrice ou représentant légal

Noms et prénom :

Date de naissance :

Relation avec la mineure :

Noms et prénom :

Date de naissance :

Relation avec la mineure :

J'informe les membres de la famille responsables de la jeune fille au sujet de :

- Les risques socio-sanitaires que représente la mutilation génitale féminine.

- Le cadre juridique de la mutilation génitale féminine en Espagne, où cette intervention est considérée comme un délit de lésions conformément à l'article 149.2 du Code Pénal, même si elle a été effectuée hors du territoire national, dans les termes prévus dans la Loi Organique du pouvoir judiciaire, modifiée par la Loi Organique 1/2014 du 13 mars.

- La pratique de la mutilation génitale est passible d'une peine d'emprisonnement de 6 à 12 ans pour les parents, les tuteurs ou les personnes qui ont la garde et passible d'une déchéance de l'autorité parentale, la tutelle, la garde ou le placement familial de 4 à 10 ans (les parents ne pourraient pas exercer l'autorité parentale ni avoir auprès d'eux leur fille, raison pour laquelle l'entité publique de protection de mineurs pourrait assumer la tutelle et la jeune fille pourrait donc être placée dans une famille ou admise dans un centre de protection de l'enfance).

C'est la raison pour laquelle les personnes responsables de la mineure :

- Déclarent que el le professionnel de santé responsable de la santé de la jeune fille les a informés des différents aspects concernant les mutilations génitales féminines.
- Considèrent qu'ils ont compris le but, la portée et les conséquences juridiques de ces explications.
- S'engagent à prendre soin de la santé de la mineure dont ils sont responsables et à éviter les mutilations génitales.

En foi de quoi, je lis et je signe l'original de cet engagement, en deux exemplaires dont je garde une copie.

[paraphe du père/mère/tuteur/tutrice]

[paraphe du représentant légal]

Le professionnel de santé/La professionnelle de santé qui effectue le suivi de la mineure :

- S'engage à soutenir la jeune fille, à effectuer les révisions périodiques du programme de l'enfant sain et l'accompagner pour le bien de sa santé.

....., d de

Le/ La pédiatre

Le médecin

Si vous prévoyez de voyager, n'oubliez pas qu'il est important de contacter le service de santé étranger pour mettre à jour vos vaccinations et votre centre de soins de santé pour les révisions et les instructions.